

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 31 mars 2023

N° 2023-190

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST

Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE

Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Jérôme PESCINA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM

M Kévin SUBRENAT à M Patrick BORET

M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50 Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53 Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53 M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30

Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40

Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30 M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30

M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00

Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45 M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15

M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15

M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32

M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32

Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00

M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40

M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30

M. Laurent GUILEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10

Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53 M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25

M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25

Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

BORDEAUX MÉTROPOLE ADG Action Climatique et Transition Energétique N° 2023-190

Validation de la demande de subventions au GIP GPV pour leur Projet Alimentaire de Territoire - Défi famille à alimentation durable et inclusive (fiches codev) - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole porte de nombreuses actions sur les sujets agricoles et alimentaires. La métropole anime depuis 2017 le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable et a adopté, en Conseil du 30 novembre 2018, une Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable. En 2020, Bordeaux Métropole a été lauréat du projet européen FOOD TRAILS, désormais en cours de mise en œuvre pour une durée de 5 ans, avec pour objectif de développer le rôle des villes dans la mise en œuvre de politiques agricoles et alimentaires. Afin de mettre en cohérence l'ensemble de ces actions et de développer des ambitions à la hauteur des enjeux locaux, Bordeaux Métropole a adopté lors du conseil métropolitain du 24 novembre 2022 sa Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA). Cette stratégie prend en compte l'intégralité du système alimentaire, de manière transversale, en allant de la production à la consommation, incluant les activités de transformation, distribution, commercialisation et gestion des déchets.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole collabore avec de nombreux acteurs du territoire qui travaillent sur la transformation du système alimentaire local. Il permet de créer du lien entre les différents acteurs mais aussi d'accompagner techniquement et faciliter les initiatives innovantes des structures locales.

I. <u>Présentation du GIP-GPV et du défi famille</u>

Le Grand Projet des Villes (GPV) Rive Droite a été créé en 2001 pour coordonner l'écriture et la mise en œuvre d'un projet de développement territorial intégré. Groupement d'intérêt public des villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et de Bordeaux Métropole, ses missions portent sur l'amélioration du cadre de vie, le développement économique et social de la Rive Droite, notamment en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Depuis 2019, le GPV Rive droite a initié une démarche alimentaire de territoire, mis en œuvre sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), avec pour ambition de contribuer aux enjeux agricoles et alimentaires de la Métropole et plus particulièrement en lien avec les enjeux sociaux et de santé publique propres à la restauration collective publique du territoire du GPV.

Cette démarche alimentaire de territoire s'incarne à travers trois axes de travail :

- Accompagner, expérimenter et analyser la création d'exploitations agricoles en milieu urbain dense pour contribuer à l'accroissement de la production locale biologique prioritairement à destination de la restauration collective publique (6 000 repas/jour);
- Mettre en place, animer et observer une dynamique participative impliquant les acteurs locaux (élus, techniciens, mais aussi les autres citoyens, tels que les parents

- d'élèves et les associations locales) dans cette dynamique de transition sociale et agroécologique ;
- Développer des actions de sensibilisation et/ou de formation à l'attention de ces acteurs locaux.

II. Actions prévues dans le cadre de la fiche codev – Défi famille à alimentation durable et inclusive

Le Défi famille à alimentation positive vise à montrer que des personnes bénéficiant d'un encadrement mobilisateur peuvent concrètement, et avec les moyens qui sont les leurs, évoluer dans leurs comportements alimentaires. Ce Défi est destiné à des personnes en situation de précarité alimentaire. L'intention est d'inscrire cette démarche en complémentarité des projets déjà menés par les collectivités via la restauration collective publique et l'animation d'épiceries sociales et solidaires, ainsi qu'en lien avec les actions conduites par les acteurs de l'ESS engagés dans le soutien à une alimentation dite « saine et durable » (VRAC, Habitat Jeunes, Bocal Local, Centres sociaux, Germaine Veille, Gourmandignes, etc). L'action consiste à accompagner des groupes de ménages en les conviant à une série d'ateliers cuisine étalés sur plusieurs mois. Par exemple, apprendre à décrypter les étiquettes pour mieux acheter, bien gérer son frigo, cuisiner des repas et collation saines, conserver les aliments, lancer un potager...

Cette démarche prend appui sur les travaux déjà menés localement et nationalement sur ce sujet (FNAB, association AD-IN, Métropole de Bordeaux). La particularité de ce projet est d'être réalisé en lien étroit avec la recherche via le programme « QualipSo - une alimentation de qualité dans la restauration collective publique comme levier d'une transition agricole, écologique et sociale ». Ce programme de recherche-action, coporté par le CNRS (UMR 5319 Passages) et l'INRAE, implique des enseignants-chercheurs et des étudiants de l'Université Bordeaux-Montaigne, de Bordeaux Sciences Agro et de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux.

Pour mettre en œuvre ce défi, le GPV Rive Droite a sollicité une contribution financière de ème

8 000€ par an sur 2 ans auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre de la 5 génération des contrats de développement, pour les 4 villes de son territoire (Floirac, Bassens, Cenon, Lormont), ayant abouti à la création d'une « fiche codev » par commune pour le Défi Famille. Une première subvention de 8000€ a ainsi été attribuée au GIP GPV rive droite pour cette action en 2022.

III. <u>Budget prévisionnel pour 2023</u>

Le GPV sollicite une aide financière de 8000€ en 2023 de la part de Bordeaux Métropole, ce qui représente 11 % du budget prévisionnel estimé à 72 300 €. Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Dépenses	Montan t	Recettes	Montant	%
	16 000	ANRU	6 667 €	9%
Prestation accompagnement défi	€	Bordeaux Métropole	8 000€	11%
Animation PAT	56 300	Banque des territoires	26 050€	36%
	€	Communes (Autofinancement)	31 583€	44%
Total	72 300 €	Total	72 300€	

Le versement de la subvention se fera selon les éléments évoqués dans la convention

dédiée, présentée en Annexe 1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-343 du 19 mai 2017 approuvant la constitution du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole.

VU la délibération métropolitainen°2018-154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture,

VU la délibération métropolitaine n°2020-124 du 14 février 2020 relative à la Prolongation de la convention constitutive du GIP jusqu'au 31 décembre 2026,

VU la délibération N°2021-526 du 23 septembre 2021 approuvant les contrats de codéveloppement de 5ème génération incluant le Défi Familles – alimentation durable et inclusive,

VU la délibération N°2022-306 du 20 mai 2022 approuvant la demande de subvention de subvention du GIP GPV pour leur Projet Alimentation de Territoire – Défi famille à alimentation durable et inclusive.

VU la délibération N°2022-770 du 24 novembre 2022 approuvant l'adoption de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

- Ce défi famille permet de sensibiliser les citoyens à une alimentation saine et de qualité et évoluer vers davantage de durabilité dans leurs comportements alimentaires, et que ce faisant il s'inscrit pleinement dans la démarche alimentaire portée par Bordeaux Métropole.
- Le montant global annuel attribué à cette association est supérieure à 23 000€, toutes subventions confondues octroyées par les différents services instructeurs de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer au GIP-GPV une subvention de fonctionnement de 8 000 € au titre du projet "Mise en place et animation du PAT Rive Droite et du Défi Familles – Alimentation durable et inclusive".

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice 2023 en section de fonctionnement, chapitre 65, compte 657381, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023

Monsieur Patrick PAPADATO